



Préparons ensemble une grande campagne revendicative dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur (ESR)

- Résorbons la précarité par des créations de postes
- Améliorons les conditions de travail
- Augmentons les rémunérations (salaires, primes)
- Améliorons les grilles et les carrières
- Augmentons le budget de l'ESR



L'agenda social : des groupes de travail stériles

Des groupes de travail, organisés dans le cadre d'un agenda social par le MENESR ont démarré en Novembre 2015.

Le bilan de ces réunions se solde par aucune amélioration, que ce soit en matière de résorption de la précarité, de régime indemnitaire ou d'amélioration des conditions de travail des agents, avec aucun engagement financier chiffré, et aucune prise en compte de nos propositions.

Le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'écoute pas et ne défend pas les salariés de son Ministère !

Au deuxième semestre doivent s'engager les concertations sur les salaires et les carrières des catégories A.

Des conditions de travail dégradées

Les causes principales :

- Les restructurations et régionalisations de l'ESR (COMUEs, IDEX, ...).
- La politique de financement sur projets (PIA, ANR, IDEX, LABEX, Europe,...) et son corollaire l'explosion de la précarité
- Avec en parallèle l'étranglement budgétaire des établissements et la diminution des recrutements statutaires.
- Les bouleversements des collectifs de travail (mutualisations, fusions, plateformes, externalisations,...).
- L'individualisation de plus en plus forte des rémunérations des agents au travers des primes (PEDR, RIFSEEP,...), sans compter les salaires hors normes des responsables des nouvelles structures créées !

La déclinaison de la Loi travail dans la Fonction Publique remettra en cause :

- Le temps de travail
- La santé et la sécurité
- Le statut de la fonction publique

- **La Précarité, les Salaires et les Primes**

- Nos Revendications

L'emploi dans l'ESR : Précarité et baisse du recrutement de titulaires

- Gels ou suppression de centaines de postes de titulaires dans les universités et les organismes de recherche. En 2015 seuls 367 des 1000 emplois affectés ont été pourvus dans les universités.
- Diminution du nombre de titulaires des établissements de l'ESR tous personnels confondus. En 6 ans, le CNRS aura perdu plus de **2000 postes**.
- Les heures supplémentaires effectuées par les enseignants chercheurs représentent plus de 4 800 emplois* (heures assurées par les EC hors santé et PRAG et payées 10€/h réelle).
- La précarité, hors vacation, explose* :

70 000 non titulaires dans les universités

15 000 dans les organismes de recherche

* NEB 2015 Cour des Comptes mai 2016, Rapport IGAENR 2014 et Bilan Social MESER 2015

La précarité, UN CONSTAT ACCABLANT

	Fonction publique de l'Etat hors ESR	Enseignement Supérieur et Recherche (ESR)
Effectifs	2 219 000	258 000
Dont Précaires	277 000	86 000*
Pourcentage	12%	33 %

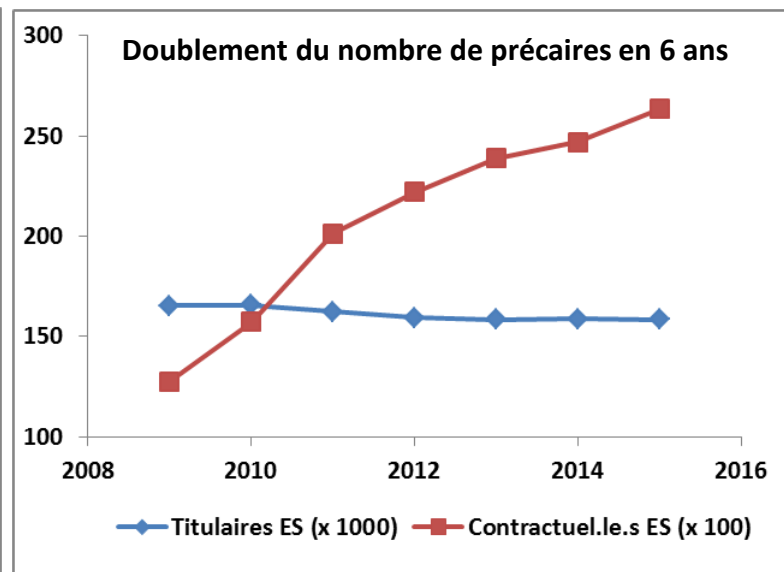
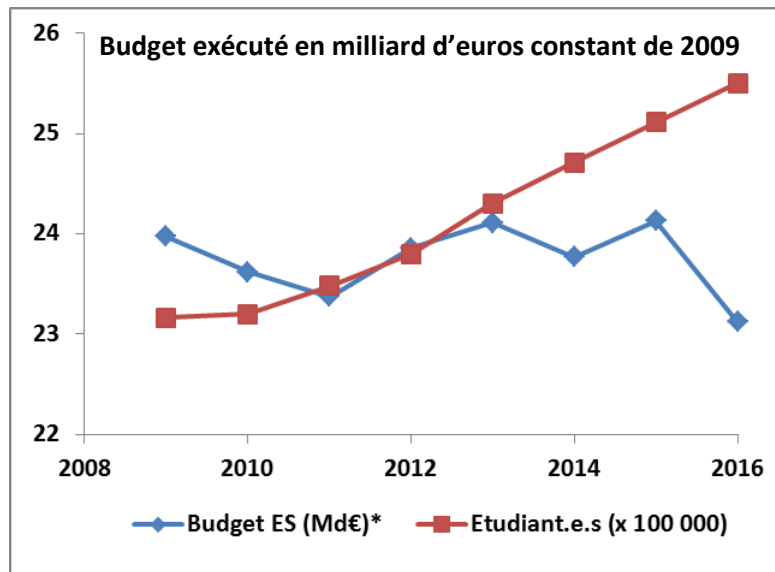
Bilan social MESR et données INSEE

* Hors doctorants

L'emploi dans l'ESR : Précarité et baisse du recrutement de titulaires

Entre 2009 et 2015, dans l'enseignement supérieur, c'est :

- **7150 emplois*** de titulaires qui ont été supprimés : 1200 depuis 2012 !
- Un nombre de contractuels en augmentation de 16 600 ETP* : +4100 depuis 2012 !
- **195 000 étudiants de plus** ont rejoint l'enseignement supérieur (130 000 entre 2012 et 2015)

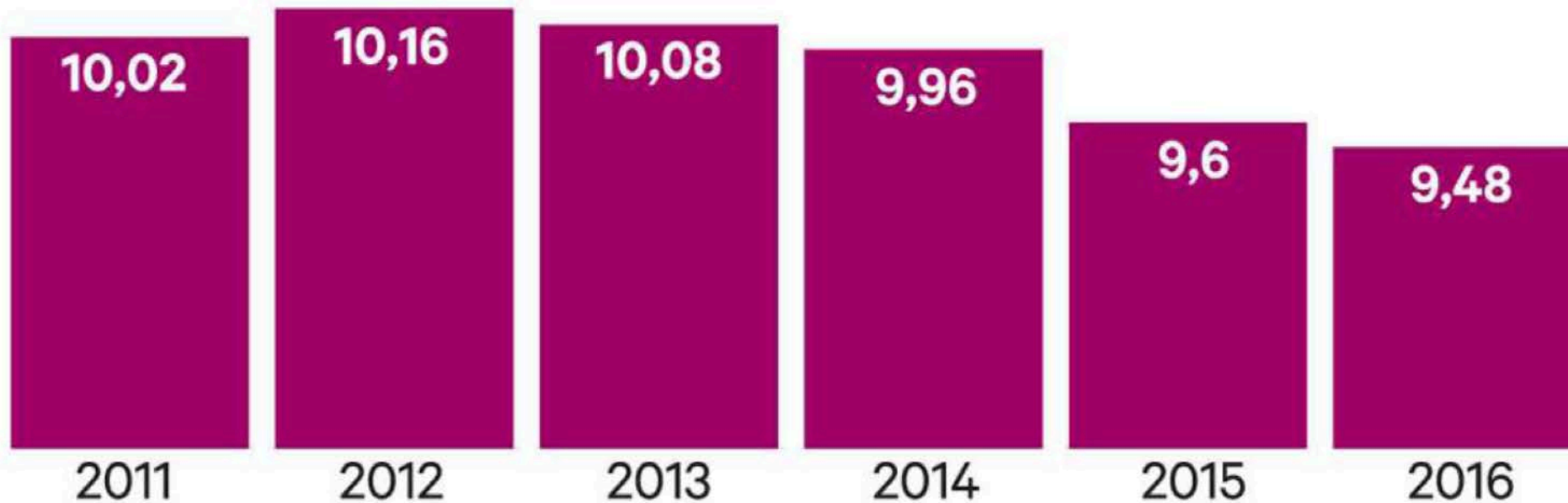


* programme 150 du NEB 2015 et NEB 2009 Cour des Comptes

L'emploi dans l'ESR : baisse du taux d'encadrement et des dépenses par étudiant

Les dépenses par étudiant ont diminué

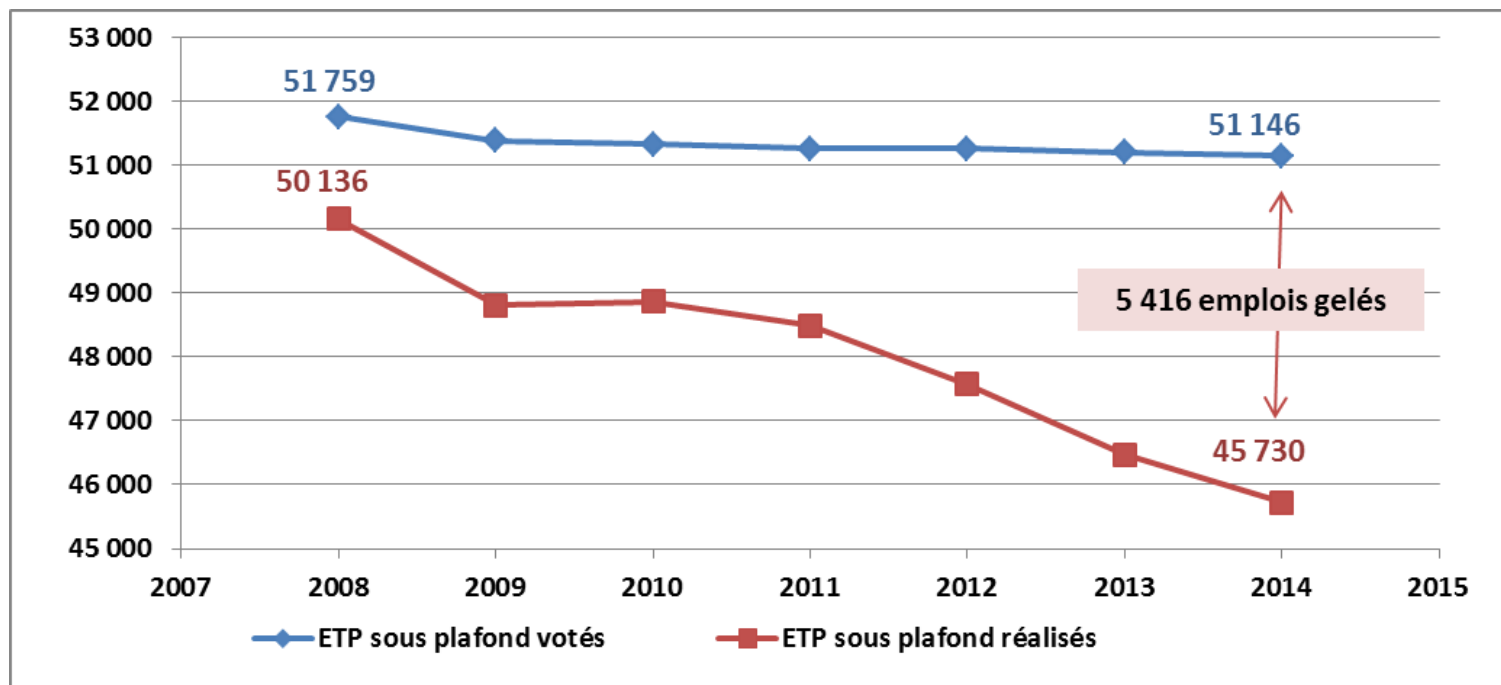
En milliers d'euros



L'emploi dans l'ESR : Précarité et baisse du recrutement de titulaires

En 2014, dans les **EPST**, c'est :

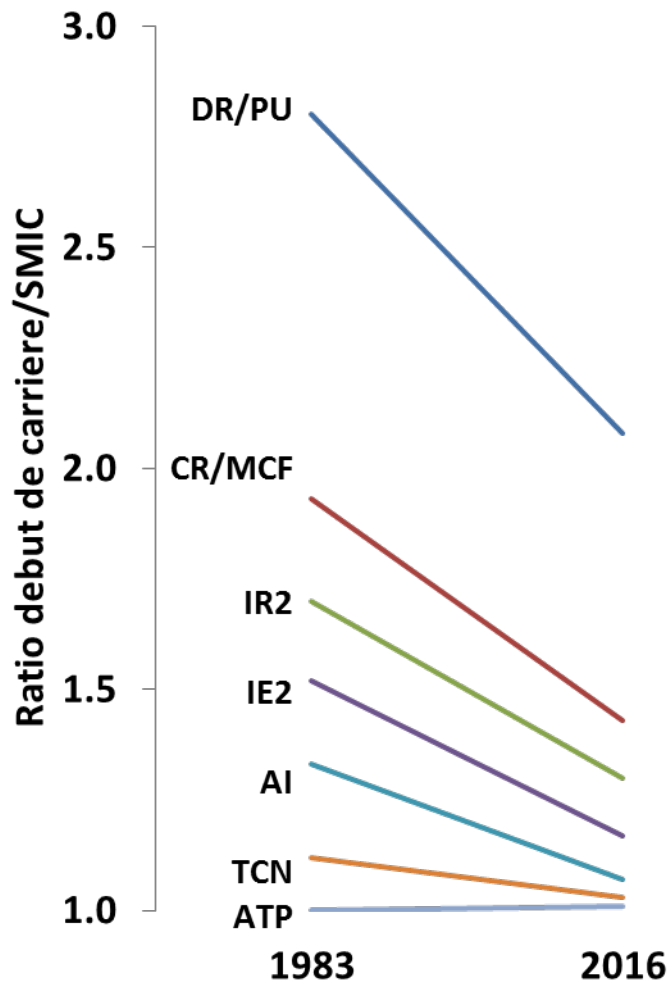
- **5 416 emplois laissés vacants.** En 6 ans (2008 à 2014) le nombre des emplois permanents laissés vacants dans les EPST faute de crédits pour les pourvoir est passé de 3 % à 10,6 % des autorisations de recrutement votées au Parlement.



... et 14 884 emplois remplis par des non-titulaires (26,5 % de l'effectif total) !

Des salaires indignes : un déni de nos qualifications et de nos métiers

Des salaires tirés vers le bas

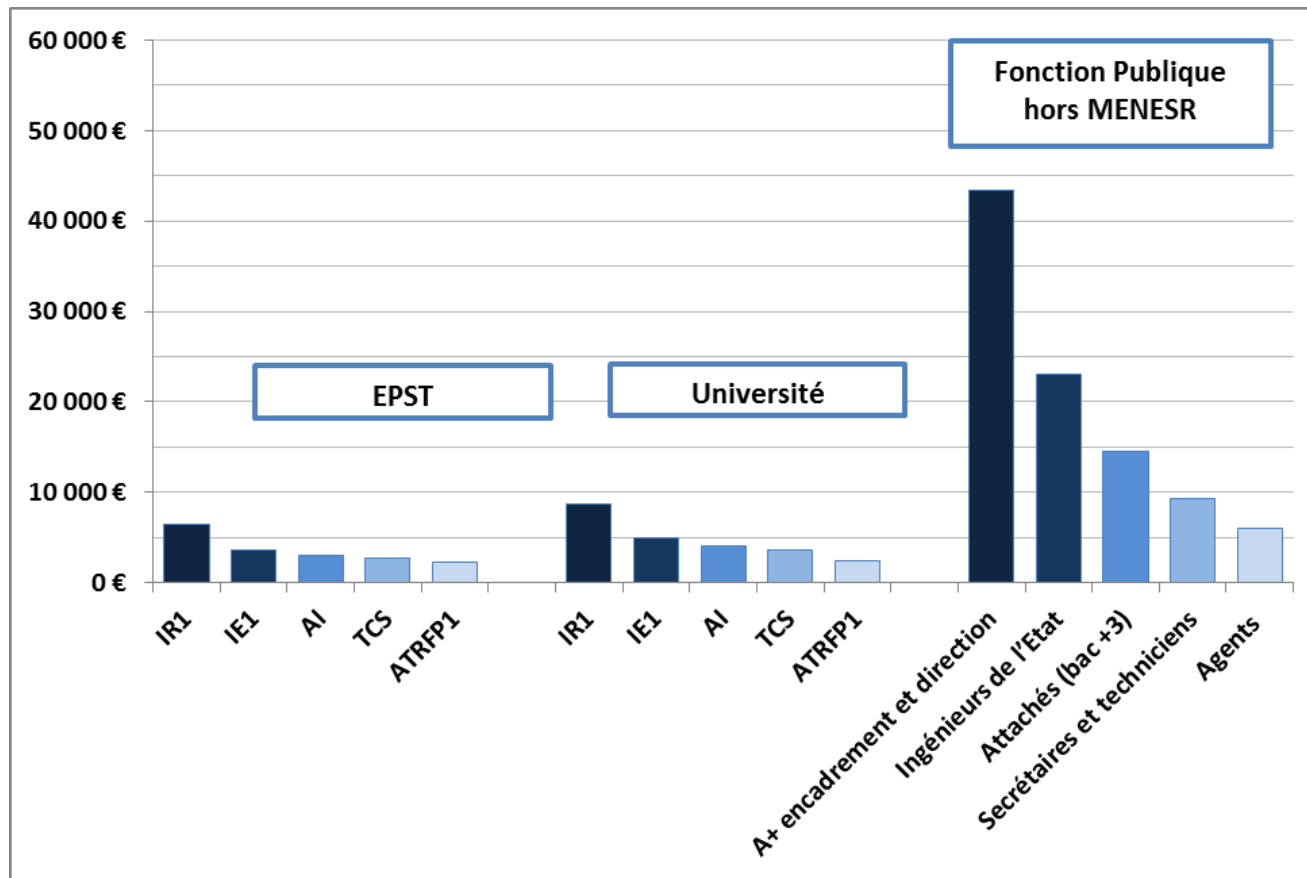


Des carrières au ralenti

Corps	Salaire début/SMIC	Salaire fin/SMIC	Amplitude (fin/début)
DR2 / PU2C	2.08	3.04	1.46
CR / MCF-CN	1.43	2.57	1.80
PRCE / PRAG	1.09 / 1.19	2.06 / 2.57	1.86 / 2.16
IR2	1.30	2.25	1.73
IE2	1.17	1.95	1.67
AI	1.07	1.90	1.78
TCN	1.03	1.53	1.49
ATP2	1.01	1.14	1.13

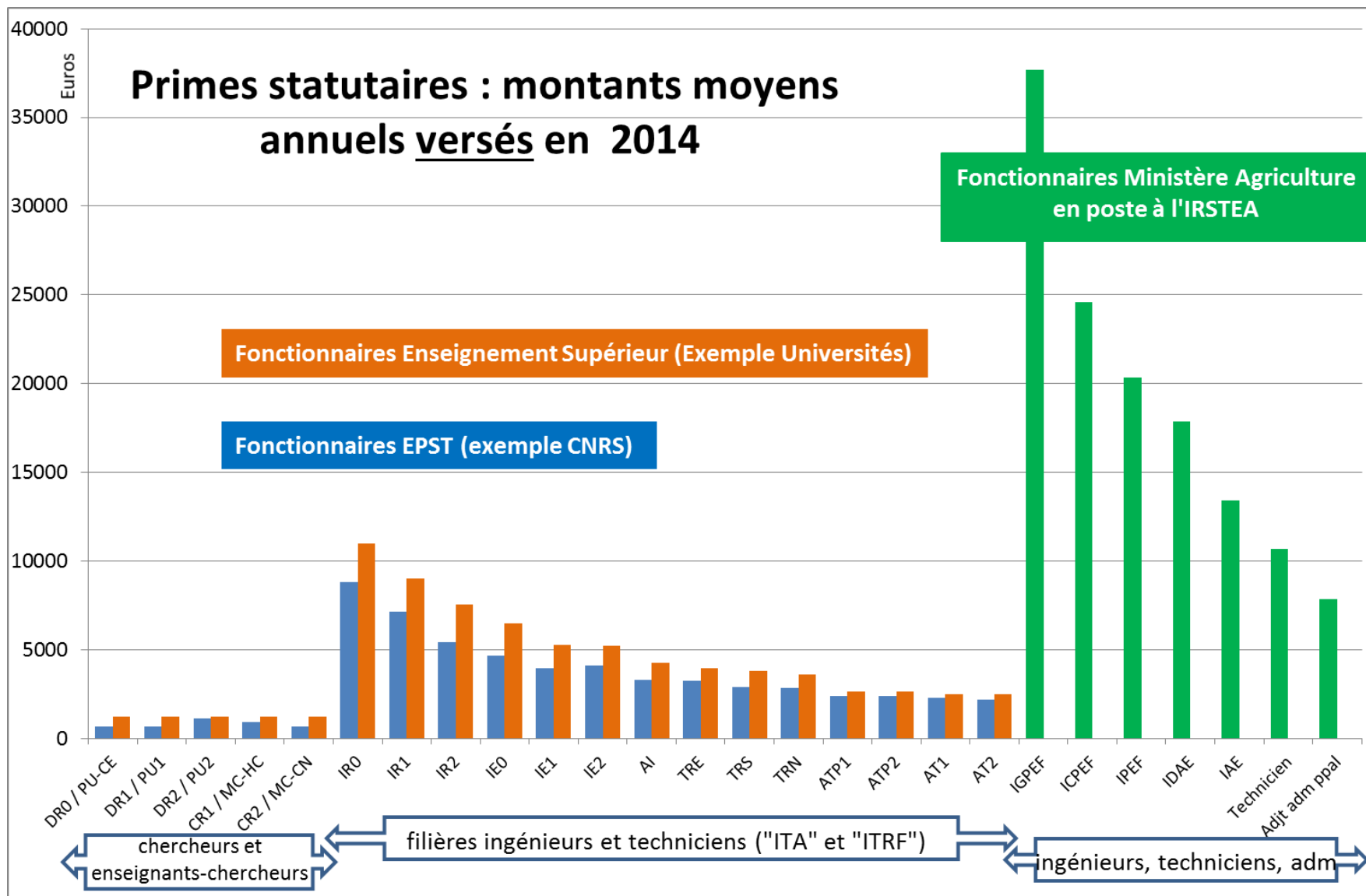
Des primes ridicules par rapport au reste de la Fonction Publique

Comparaison des primes moyennes dans le MENESR (EPST et Universités) par rapport au reste de la Fonction Publique*



*calculées en fonction des sommes totales attribuées divisées par le nombre d'agents dans la catégorie. Données PLF 2016

Illustration disparités primes statutaires des corps Fonction Publique qu'on retrouve au sein de l'ESR



Des primes à la carte : Le RIFSEEP et la PEDR

Malgré 10 000 signatures contre le RIFSEEP, le gouvernement impose sa mise en place dans l'ESR, et annonce une enveloppe (montant inconnu) censée rattraper le retard des primes entre EPST et Universités.

Le RIFSEEP c'est :

- Un montant minimal très bas défini en fonction de la catégorie
- Une part liée à la « fonction », avec des montants différenciés
- Une part individuelle dépendant de la « manière de servir »

⇒ *Le montant de la prime ne sera plus garanti dans le nouveau système*

La PEDR c'est:

- Une prime élitiste réservée à 20% des chercheurs et à durée limitée
- « 20% de primés, 80% de déprimés »**

Toujours plus d'arbitraire et d'inégalités, d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence entre collègues... mais pas de mise à niveau des montants avec le reste de la FP !

Injustice salariale pour les personnels de l'ESR : Les catégories B et C

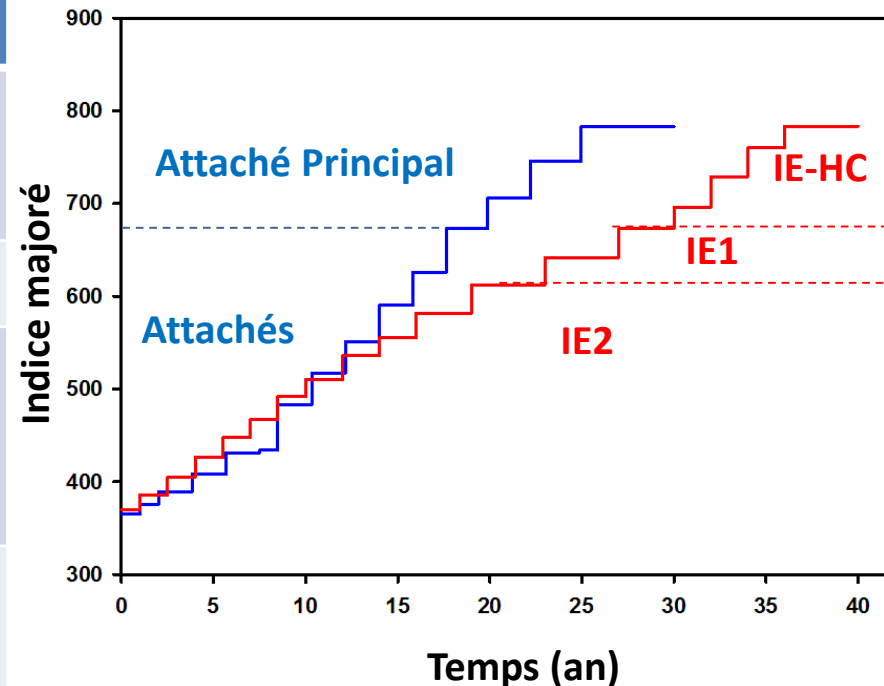
Le protocole PPCR prévoit des changements de grilles pour tous les corps de la fonction publique. La mise en œuvre se déroulera jusqu'en 2020. Seules les grilles des agents de catégorie B et C sont connues. Cela se traduit par :

- Les nouvelles grilles incorporent une petite partie des primes dans le salaire, ce qui ne conduit à aucune augmentation.
- Une très faible revalorisation des grilles est prévue entre 2017 et 2020.
- Pour certains, une perte de salaire en cas de promotion dans la catégorie B.
- La disparition des échelons accélérés (IT et ITRF) dès 2016 pour les catégories B et en 2017 pour toutes les autres catégories.

Injustice salariale pour les personnels de l'ESR : La catégorie A (exemple des IE)

	Grille (indice de traitement)		Salaire brut annuel fin de grade*
	Début de grade	Fin de grade	
IE2 du MESER	370	619	34 763 €
Attachés A-type de la fonction publique	365	658	36 953 €
Ecart	5	-39	-2 190 €

Comparaison de la carrière des IE avec celle des Attachés**



80% des IE de la Fonction publique ont été revalorisées en référence à la grille des A-type.

* Selon la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2016

** Comparaison de la carrière d'un(e) Ingénieur(e) d'étude (IE2 puis IE1 puis IEHC) avec celle d'un(e) Attaché(e), puis Attaché(e) principal(e)

- La Précarité, les Salaires et les Primes

- **Nos Revendications**

Nos revendications: C'EST POSSIBLE ! à condition de se battre

**Partout les salariés de la fonction publique et du privé
se mobilisent autour de leurs revendications**

- La **police et la gendarmerie** obtiennent au mois d'avril une amélioration des carrières et des primes. Par exemple, les grades de commandement (recrutés Bac +3) obtiennent l'alignement de leur haut de grille sur les A-type. La prime de sujétions spéciales (équivalent de la PPRS) s'élèvera à 28% du traitement et comptera pour la pension civile. Cout des mesures **650 M€**
- Les **enseignants du premier degré** obtiennent la revalorisation de leur prime qui passe de 400€ à 1200€. Coût de **300M€**
- Les **ingénieurs territoriaux** obtiennent l'amélioration de leur grille avec l'indice de fin du premier grade **augmenté de 619 à 658 (point d'indice)**.

Pourquoi pas nous?

Défendre nos droits: C'EST POSSIBLE ! à condition de se battre

- C'est la lutte des salariés qui leur a permis de résister victorieusement comme à la SNCF, ou chez les chauffeurs routiers.
- Restons solidaires pour affronter les attaques contre nos droits :
 - La remise en cause du temps de travail des fonctionnaires.
 - La durée maximale de la journée de travail, de la semaine, ...
 - Le temps de repos journalier.
 - La santé et la sécurité au travail.

Dispositions inscrites dans la Loi Travail

Nos revendications: C'EST POSSIBLE !

Un PIB en augmentation,
un budget de l'ESR en diminution

L'argent existe :

Crédit Impôt Recherche :

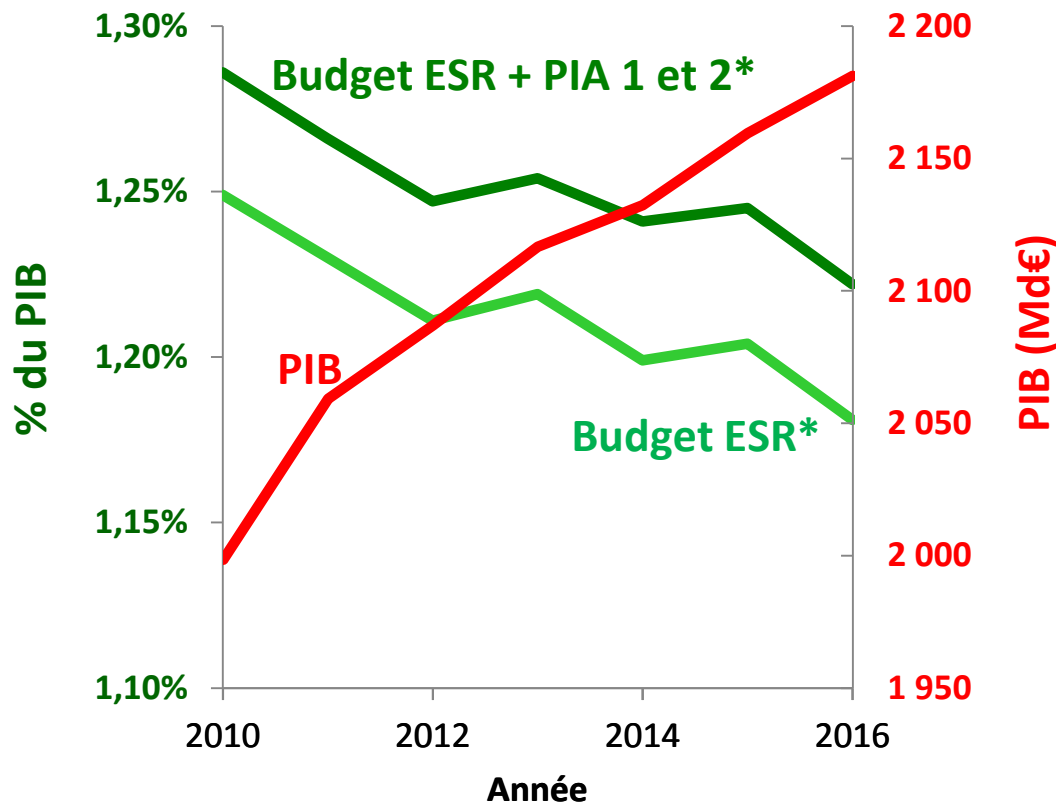
6 Md€/an

Fraude fiscale :

60 à 80 Md€/an

Exonérations diverses au patronat :

230 Md€/an



* Exécution budgétaire ESR en %PIB; PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) sommes consommables.

Nos revendications: L'EMPLOI

- Abonder immédiatement la masse salariale pour atteindre les plafonds d'emplois, en mettant **fin à la suppression et au gel des postes.**
- **Titularisation des CDD** sur fonction permanente.
- Ouverture des examens professionnels réservés à l'ensemble des éligibles y compris les catégories A, autant de postes ouverts que d'éligibles dans les EPST comme dans l'ES.
- **Un plan pluriannuel de création d'emplois** de fonctionnaires enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, personnels techniques, de bibliothèque et administratifs à hauteur de

6 000 créations d'emplois/an pendant 10 ans

(coût 360M€ = 0,9% des 40Md€ d'aides publiques aux entreprises privées)

La création d'emplois améliore les conditions de travail et débloque les carrières de tous

Nos revendications: LE SALAIRE

- Pour un Smic à 1800 € (2 100 € brut).
- Une véritable revalorisation des carrières des catégories C et B.
- Rattrapage de l'érosion du point d'indice (-8% depuis 2012 et -14% depuis 2000).
- Revalorisations des grilles indiciaires de l'ensemble des personnels de l'ESR. Dans l'immédiat par l'alignement de nos grilles sur les corps équivalents des autres ministères.
- Abrogation du RIFSEEP, de la PEDR pour les chercheurs et mise à niveau des primes avec le reste de la fonction publique pour toutes les catégories.
- Intégration des primes dans le salaire.

Nos revendications: LE BUDGET

- Un budget sincère et réellement exécuté.
- Le transfert des crédits du PIA et de l'ANR vers les budgets des organismes et les Universités.
- Une loi de programmation de l'ESR, avec un financement en augmentation :

+ 3,5 milliards d'euros/an pendant 10 ans

pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et 2% du PIB
pour l'enseignement supérieur

- pour recruter et résorber la précarité
- pour assurer les crédits récurrents nécessaires au fonctionnement des laboratoires et des enseignements

Organisons l'action pour faire valoir nos revendications

- Débattons de nos revendications dans tous les lieux de travail.
- Préparons ensemble des actions, en particulier durant cette période de débat sur le projet de budget 2017 au Parlement.



Glossaire sigles et abréviations utilisés dans le diaporama

- ANR :** Agence Nationale de la Recherche
- ComUE :** Communauté d'Universités et d'Établissements
- IDEX :** Initiative D'EXcellence (une déclinaison des PIA dans l'ESR)
- LABEX :** LABoratoires d'EXcellence (autre déclinaison des PIA dans l'ESR)
- PIA :** Programmes d'Investissement d'Avenir (pilotés au niveau du 1^{er} ministre , financent des appels à projets, dont les IDEX et les LABEX dans l'ESR)
- EPST :** Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique ; les 8 EPST :
- CNRS :** Centre national de la recherche scientifique
- IFSTTAR :** Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (fusion INRETS et LCPC)
- INED :** Institut national d'études démographiques
- INRA :** Institut national de la recherche agronomique
- INRIA :** Institut national de recherche en informatique et en automatique
- INSERM :** Institut national de la santé et de la recherche médicale
- IRD :** Institut de recherche pour le développement
- IRSTEA :** Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (ex-Cemagref)
- PEDR :** Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (ex PES : Prime d'Excellence Scientifique), octroyée sélectivement à quelques chercheurs et enseignants-chercheurs
- RIFSEEP :** Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, le nouveau régime indemnitaire censé « harmoniser » les primes dans la Fonction Publique ! S'appliquerait à tous les corps dans l'ESR hormis les chercheurs et enseignants-chercheurs

Corps de titulaires mentionnés sur le graphe comparatif des primes :

- | | |
|--|---|
| DR : Directeur de Recherche | PU : Professeur des Universités |
| CR : Chargé de Recherche | MC : Maître de Conférences |
| IR : Ingénieur de Recherche | IPEF : Ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts (C : « en Chef » et G : « Général ») |
| IE : Ingénieur d'Études | IAE : Ingénieur Agriculture Environnement (D : « Divisionnaire ») |
| AI : Assistant Ingénieur | |
| TR(F) : Technicien de Recherche (Formation) | |
| ATP : Adjoint Technique Principal | |
| AT : Adjoint Technique | |